Enseignante de philosophie au lycée de Foix j'ai l'année dernière participé à de nombreuses manifestations avec des lycéen-ne-s contre la loi El Khomri. Malheureusement un seul de mes collègues enseignant-e-s participe à des manifestations avec les élèves ; je suis donc souvent la seule adulte avec eux et, pour cela, la cible privilégiée des forces de l'ordre.

Le 24 mars 2016 nous avons fait une belle manifestation avec slogans, débrayage de cours, lancer d'œufs… mais le tout sous la surveillance et le harcèlement de deux policiers en civil, ce qui m'a valu un procès avec trois chefs d'inculpation : organisation d'un rassemblement non déclaré, outrage à agents, incitation à la rébellion. Pour un peu je me prendrais pour Socrate ou pour Louise Michel !

Le procès s'est déroulé le 11 octobre dans une ambiance tendue puisqu'il a eu lieu à huis clos (alors qu'un comité de soutien voulait y assister) et que la procureure n'a cessé de m'interroger sur mes idées plutôt que sur les faits. Elle a aussi indirectement formulé sa conception idéologique de la philosophie puisqu'elle s'est indignée que j'ai pu participer à des "actes d'incivilité" avec les élèves alors même que les notions de "morale, société, justice" étaient au programme des classes de terminales. Je ne lui ai pas fait l'affront de lui rappeler que le béaba de ce cours est de distinguer le "légal" et le "légitime" ni que le citoyennisme moderne n'a rien à voir avec ce que les philosophes appellent un citoyen (membre du souverain et du pouvoir législatif).

Le délibéré du procès a été rendu le 6 décembre 2016, satisfaisant sur tous les points les demandes de la procureure : 3000 euros d'amende et trois mois de prison avec sursis pour le pénal plus 1500 euros (en tout) pour les deux policiers qui étaient partie civile. Un des chefs d'inculpation (incitation à la rébellion) a tout de même disparu. Cette condamnation est très lourde et mon avocat m'a conseillé de faire appel.

Sur les conseils de mes élèves j'ai aussi fait un appel par internet pour récolter les fonds nécessaires aux nouveaux frais d'avocat (1800 euros) et à l'organisation d'une fête de solidarité (2000 euros). Le lien est le suivant www.lepotcommun.fr/pot/skla9zbd

Si vous souhaitez qu'il existe encore des professeur-e-s de philosophie qui défendent en acte les idées qu'ils ou elles enseignent (l'année dernière j'enseignais aux terminales littéraires le manifeste du parti communiste de Marx !), des professeur-e-s solidaires avec les élèves en lutte cette caisse de soutien s'adresse à vous.

Sans soutien collectif nous serons soit réduit-e-s au silence soit licencié-e-s.

Pour celles et ceux qui ne souhaitent pas passer par internet on peut envoyer des chèques de soutien à l'ordre de "fonds d'action soutien marianne" à l'adresse : Solidaires 09 fonds d'action 21 rue des chapeliers 09000 Foix

Si la somme récoltée dépasse les frais nécessaires pour l'avocat et la fête elle sera versée à une caisse collective de solidarité pour soutenir d'autres inculpé-e-s du mouvement social.

Pour de plus amples informations sur ce procès vous pouvez consulter le site IAATA (Toulouse) et le site de la radio La locale (Saint Girons 09)

Marianne Thomat